République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_085_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Philippe BRILLANT représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DANIEL GINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle 320 A 81

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle

- 320 A 81 lieu-dit « Combe du four » d'une contenance de 1a 50ca

Cette acquisition a pour but de régulariser le tracé de la route du Clapeyrol. L'acquisition se fera au prix d'un euro. La parcelle appartient à Madame BODIN Fanny et Monsieur CHATELAIN Stéphane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles au prix d'un euro (1,00 €)
- **DECIDE** de prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- **DONNE POUVOIR** à Madame le maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

DANIEL GINIER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025

007-210701470-DE_085_2025-DE
AGEDI